



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20221004-SC221009-AR

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

See concours – SC22-10-09

## ARRETE FIXANT LES MEMBRES DU JURY ET LES CORRECTEURS DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO- EDUCATIF

Session 2022

Pour la spécialité « Conseil en économie sociale et familiale »

*La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, organise, en partenariat avec les Centres de gestion de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées Orientales, de la Lozère, du Tarn et du Tarn et Garonne,*

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, en particulier son article 17,

**VU** le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,

**VU** le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

**VU** l'arrêté n°SC22-02-03 portant ouverture et organisation du concours externe sur titres d'assistant territorial socio-éducatif – session 2022, pour la spécialité « conseil en économie sociale et familiale »,

**VU** l'arrêté n°SC22-09-06 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres d'assistant territorial socio-éducatif,

**VU** l'arrêté n°SC22-09-07 fixant lieu et horaires du concours externe sur titres d'assistant territorial socio-éducatif,

**VU** l'arrêté n°SC22-10-10 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du lot,

**VU** le procès-verbal en date du 17 juin 2022 de tirage au sort des représentants de la CAP,

**VU** la charte régionale Occitanie,

**VU** le règlement des concours et examens professionnels du Centre de Gestion du Lot,

### ARRETE

#### Article 1er : Composition du jury

Le jury du concours externe sur titres d'assistant territorial socio-éducatif organisé au titre de l'année 2022 est composé comme suit :

#### Pour le collège des Elus :

- Monsieur Michel Delpech, adjoint au maire de la Commune de Marcihac sur Célé, Président du jury.
- Madame Mireille Figeac, présidente de la Communauté de Commune Cazals-Salviac, Vice-Présidente du jury.
- Madame Nelly Ginestet, première vice-présidente en charge de l'Action sociale, de la Protection de l'enfance et de la Lutte contre les exclusions.

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

**Pour le collège des Fonctionnaires :**

- Monsieur Bruno Remond, représentant du CNFPT désigné.
- Madame Myriam Pons, Directrice du SYMICTOM du Pays de Gourdon, membre titulaire tiré au sort au sein de la C.A.P catégorie A, ou sa suppléante Madame Laurence Dailly en cas d'empêchement du membre titulaire.
- Monsieur Nicolas Siffert, Directeur territorial, Directeur projets - Communauté de communes Causses et vallées de la Dordogne.

**Pour le collège des Personnalités qualifiées :**

- Madame Anne-Marie Tortosa, Attaché principal, Cheffe de service Maison de solidarité Figeac / Saint Céré – Département du Lot.
- Monsieur Vincent Ciretti, Attaché principal territorial, Chef de service Maison des Solidarités – Département de l'Aude.
- Madame Françoise Bosch, Attaché principal territorial, Cheffe de service Maison des Solidarités – Département de l'Aude.

Sont désignés comme examinateurs complémentaires si nécessaire :

- Madame Nicole Bru, élue déléguée aux Ressources Humaines – Mairie de Pradines.
- Madame Martine Salinier, Attaché – Directrice générale des services à la population – Communauté de Communes Causses et Vallées de la Dordogne.
- Madame Claudine Bermond, Formatrice en travail Social – IRFSS et Institut Limayrac.

**Article 2 : Fourniture des sujets et liste des correcteurs**

Les sujets de l'épreuve écrite sont fournis par le Centre de Gestion de Seine et Marne dans le cadre d'une convention nationale.

Les épreuves écrites feront l'objet d'une double correction, à l'aide d'une grille fournie par le Centre de Gestion de Seine et Marne, par les correcteurs associés suivants :

- Madame Isabelle Hidalgo
- Monsieur Etienne Arpaillange
  
- Monsieur Michel Alquier
- Monsieur Franck Laporte
  
- Madame Martine Salinier
- Monsieur Nicolas Siffert

L'organisation des épreuves orales d'admission fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

**Article 3 : Publicité et exécution**

La directrice du CDG 46 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Lot, aux Centres de Gestion ayant conventionné et affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Lot.

Pradines, le 04/10/2022

**CDGFPT du LOT**

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

La Présidente :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 04/10/2022 et de sa publication le 04/10/2022.

La présidente du Centre de  
Gestion du Lot,



**Véronique ARNAUDET**